

DECRET N° 02/275 du 29/3/1982
portant nomination de Monsieur NOMB
TCHYSSAMBO Fernand, Inspecteur Principal
des Impôts, en qualité de Secrétaire Per-
manent de la Conférence des Contrôleurs
d'Etat avec rang de Directeur d'Administra-
tion Centrale.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/u la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°25-00 du 13.11.1980 portant amendement de l'article
47 de la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u le décret n°79-488 du 11 Septembre 1979 fixant les indemnités
allouées aux titulaires de certains postes Administratifs;
(/u le décret n°77-553 du 13 Novembre 1977 portant organisation
du Ministère des Finances;
(/u le décret n°79-154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n°80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n°81-016 du 26 Janvier 1981 au décret n°80-644
du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n°81-017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement;

Le Conseil de Cabinet entendu;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.— Monsieur NOMB TCHYSSAMBO Fernand, Inspecteur Principal des Impôts
est nommé Secrétaire Permanent de la Conférence des Contrôleurs d'Etat avec rang
de Directeur d'Administration Centrale.

ARTICLE 2.— Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires.

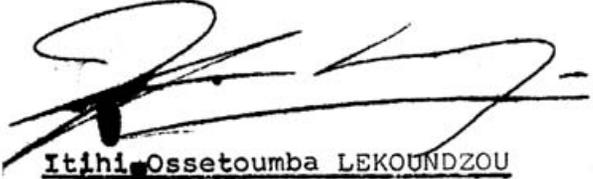
.../...

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 29 Mars 1962

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

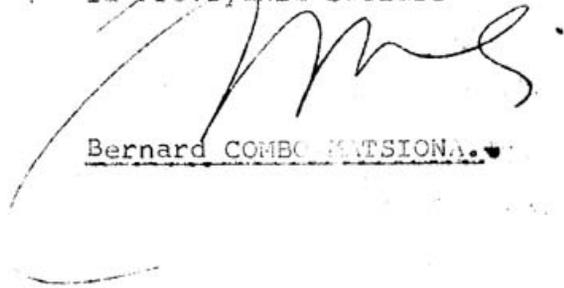
Le Ministre des Finances



Ithi Ossetoumba LEKOUNDZOU

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale



Bernard COMBO MENSIONA.

